



Jeudi 25 janvier 2018

Membres du Conseil Municipal présents : Valérie GUYON, Pascal CHEVAILLIER, Olivier BROCOT, Gérard MOREL, Alexandre ANDRE, Patrick ARBAN, Anne BASSET, Olivier MALIN, Sébastien LABRY, Bernard MALIN, Virginie GAGNEUX, Michel PIRAT.

Excusée : Sylvie LONG.

Réuni, sous la présidence de Madame Valérie GUYON, Maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux, le Conseil Municipal a **délibéré sur les questions suivantes et a**:

- approuvé l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et l'abrogation de la carte communale opposable ;
- approuvé la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées ;
- modifié le règlement intérieur et réajusté les tarifs de location de la salle polyvalente, en tenant compte des travaux de mise aux normes accessibilité réalisés :

HABITANTS DE LA COMMUNE			HABITANTS DE L'EXTÉRIEUR		
	1 jour	2 jours		1 jour	2 jours
Grande salle	125 €	250 €	Grande salle	175 €	350 €

- décidé de présenter un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux afin d'obtenir une subvention de 122 638.00 € pour la construction du local technique communal ;
- adhéré au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et de services associés coordonné par le SIEA ;
- adhéré à la dématérialisation des marchés publics par la plateforme proposée par le Conseil Départemental de l'Ain ;
- retenu l'offre de l'entreprise Signaux Girod concernant la conception, fourniture et pose des panneaux d'extinction partielle de l'Eclairage Public, pour un montant de 323.96 € H.T. soit 388.75 € T.T.C. ;
- retenu, pour les panneaux de circulation de la salle polyvalente, l'offre de l'Entreprise Graphicom concernant la création du document et du fichier pour la somme de 250.00 € H.T. soit 300.00 € T.T.C., et l'offre de l'Entreprise B.R.A.M. concernant la fourniture et pose des panneaux pour la somme de 520.00 € H.T. soit 624.00 € T.T.C. ;
- conclu un contrat de maintenance pour la porte automatique de la salle polyvalente avec l'Entreprise Record pour un coût annuel de 264.00 € H.T. soit 316.80 € T.T.C. ;

- décidé de verser de façon anticipée une partie de la subvention annuelle à la cantine scolaire, et fixé le montant à 1 500.00 € ;
- pris note de la réunion du 22 février, entre les élus des communes de Curciat-Dongalon et St Nizier le Bouchoux, avec les membres de la cantine scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions,
Madame le Maire lève la séance.

